HAMILTON ETFs

Aperçu du FNB
10 septembre 2026
FNB amélioré options d'achat couvertes canadiennes Hamilton
(auparavant FNB amélioré vente d'options d'achat couvertes multisectorielles Hamilton)
HDIV - parts de catégorie E
Gestionnaire : Hamilton Capital Partners Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB amélioré options d'achat couvertes canadiennes Hamilton. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Hamilton Capital Partners Inc. (Hamilton ETFs) à l'adresse etf@hamiltonetfs.com ou au 416-941-9888, ou visitez le www.hamiltonetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CE FNB EST UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC) ALTERNATIF. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types d'OPC. Les caractéristiques particulières qui différencient ce fonds des autres types d'OPC consistent notamment en des emprunts pour l'achat de titres de participation supplémentaires, ce qui crée un effet de levier dans le portefeuille. Cet effet de levier sera utilisé conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, mais dans certaines conditions de marché, il peut accélérer le rythme auquel votre investissement perd de la valeur.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	19 juillet 2021	**Gestionnaire du fonds :**	Hamilton Capital Partners Inc.
Valeur totale au 31 juillet 2026 :	1,8 milliard de dollars	**Gestionnaire de portefeuille :**	Hamilton Capital Partners Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,97 %	**Distributions :**	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 juillet 2026)

Symbole boursier :	HDIV	**Volume quotidien moyen :**	549 315 parts
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	**Nombre de jours de négociation :**	251 jours de bourse sur 251
Monnaie :	Dollar canadien		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 juillet 2026)

Cours du marché :	18,00 $ - 23,75 $	**Écart acheteur-vendeur moyen:**	0,07 %
Valeur liquidative :	17,98 $ - 23,70 $		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.hamiltonetfs.com

Dans quoi le FNB investit-il?

HDIV a pour objectif de placement de fournir un revenu mensuel intéressant et une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille multisectoriel diversifié composé principalement de FNB d'options d'achat couvertes axés sur le Canada.

HDIV aura recours à l'effet de levier pour réaliser son objectif de placement. L'effet de levier sera créé au moyen d'emprunts de fonds ou comme le permettent par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'effet de levier global maximal de HDIV ne dépassera généralement pas environ 25 % de sa valeur liquidative.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 juillet 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

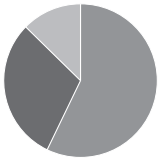
Dix principaux placements (au 31 juillet 2026)

1.	FNB amélioré sociétés financières canadiennes Hamilton	23,9 %
2.	FNB Sociétés financières canadiennes MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	20,3 %
3.	FNB Énergie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	18,1 %
4.	FNB Technologie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	14,9 %
5.	FNB Producteur d'or MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	12,2 %
6.	FNB Services publics MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	9,9 %
7.	FNB amélioré sociétés canadiennes DayMAX^MC Hamilton	7,6 %
8.	FNB amélioré services publics Hamilton	4,2 %
9.	FNB Fonds de Placement Immobilier MAXIMISEUR DE RENDEMENT^MC Hamilton	2,4 %
10.	FNB amélioré technologie DayMAX^MC Hamilton	1,8 %

Pourcentage total que représentent les 10 principaux placements 115,3 %

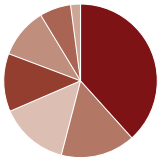
Nombre total de placements : 10

Répartition des placements (au 31 juillet 2026)



Répartition de l'actif

- 65,9 % Actions canadiennes
- 34,8 % Actions américaines
- 14,6 % Actions nord-américaines
- 0,0 % Trésorerie et équivalents de trésorerie
- -15,3 % Autres actifs moins les passifs



Répartition sectorielle

- 44,2 % Services financiers
- 18,1 % Énergie
- 16,7 % Technologies de l'information
- 14,1 % Services publics
- 12,2 % Matières
- 7,6 % Ensemble des actions canadiennes
- 2,4 % Immobilier
- 0,0 % Trésorerie et équivalents de trésorerie
- -15,3 % Autres actifs moins les passifs

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est d'examiner les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque
Hamilton Capital Partners Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie
Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

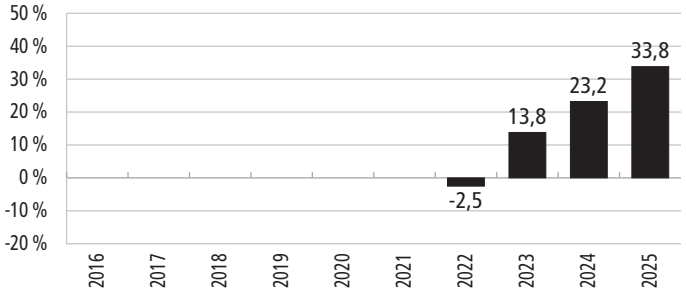
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 4 dernières années.

Les rendements, qui sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB, sont présentés déduction faite des frais. Ces frais réduisent les rendements du FNB.

Rendements annuels
Ce graphique indique le rendement des parts du FNB chacune des 4 dernières années civiles. La valeur du FNB a diminué pendant 1 de ces 4 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois
Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois pendant les 4 dernières années civiles achevées. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient être supérieurs ou inférieurs à l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,3 %	30 septembre 2025	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 153 $.
Pire rendement	-14,8 %	30 juin 2022	votre placement chuterait pour s'établir à 852 $.

Rendement moyen
Au 31 juillet 2026, une personne qui a investi 1 000 $ dans le FNB au moment de sa création dispose maintenant de 2 437 $. Cela représente un rendement annuel composé de 19,4 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, à l'instar des organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Ce cours peut fluctuer tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à court limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu de dividende régulier (mensuel) avec une croissance du capital à long terme
- souhaitent une exposition avec endettement (~125 %) à un portefeuille diversifié de FNB d'options d'achat couvertes canadiennes, dans plusieurs secteurs
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d., qui sont prêts à accepter les fluctuations des marchés).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont toutefois des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2026, les frais du FNB s'élevaient à 1,75 % de sa valeur, ce qui correspond à 17,50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Hamilton ETFs a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,97 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,78 %
Frais du FNB	**1,75 %**

Commission de suivi

Une commission de suivi est une commission permanente. Si un FNB comporte une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec Hamilton Capital Partners Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Hamilton Capital Partners Inc.

121 King Street West, Suite 1601
Toronto, ON M5H 3T9

Téléphone : 416-941-9888
Courriel : etf@hamiltonetfs.com
Site Web : www.hamiltonetfs.com